

# CHANTIER DE SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES

Manuels Valls expose en Conseil des Ministres les 4 leviers qui seront utilisés, de son côté, le Conseil de Simplification présente 50 nouvelles propositions supplémentaires [p.4](#)

## CALENDRIER

### PARLEMENTAIRE

#### Un PLF et un PLFSS

révisifs 2014 seront soumis au Parlement en juin/juillet [p.2](#)

## TRAVAUX DE L'IPS

#### Communiqué de presse

L'IPS réagit au plan d'économies de M. Valls [p.3](#)

## REFORME

#### Arrêt de travail et indemnités journalières

L'Assemblée Nationale rejette la proposition de Loi [p.6](#)



## AGENDA

L'ACTUALITE de la protection sociale des mois à venir [p.10](#)



**Annnonce de la non revalorisation des prestations sociales, vrai tournant ou coup de communication ?**

## DEPENSES PUBLIQUES : PLAN D'ECONOMIES 2015-2017 [p.3](#)

## HOPITAUX PUBLICS : ENDETTEMENT CRITIQUE

LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES indique que l'endettement hospitalier, qui représente désormais 1,4 % du PIB, soit 29,3 milliards d'euros, pourrait mettre les hôpitaux « dans l'incapacité de financer à l'avenir leurs investissements courants. » [p.7](#)

## 3èmes Rencontres de l'IPS

Le grand débat participatif annuel sur les défis d'avenir de la protection sociale

mardi 2 décembre 2014 - Paris



## PLF et PLFSS rectificatifs à venir

Le 23 avril, Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des relations avec le Parlement a présenté les changements qui seront apportés au calendrier parlementaire



L'Assemblée nationale et le Sénat ont examiné le 29 avril dernier le programme de stabilité.

A venir, un PLF rectificatif 2014 et un PLFSS rectifi-

catif 2014 seront soumis au Parlement pour mettre en œuvre les objectifs ainsi fixés (examen au Parlement en juin/juillet).

Le secrétaire d'Etat a également ajouté que l'initiative parlementaire sera pleinement valorisée, notamment en matière de droit du travail et de justice sociale, avec :

- la proposition de loi visant à renforcer la responsabilité des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre dans

le cadre de la sous-traitance et à lutter contre le dumping social et la concurrence déloyale

- la proposition de loi relative aux pouvoirs de l'inspection du travail, qui seront examinées.

Enfin, si l'ouverture d'une session extraordinaire en juillet avait été annoncée, elle est confirmée. Les débats parlementaires devraient se poursuivre jusqu'au 18 juillet. La pé-

riode de juin et juillet permettra ainsi d'engager, de poursuivre ou d'achever l'examen de plusieurs textes importants, notamment :

- Le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République
- La proposition de loi relative aux stages
- Les PLF et PLFSS rectificatifs 2014.

### ASSURANCE MALADIE

#### Dépenses en baisse

Les dépenses d'assurance maladie sont estimées à 174,1 milliards d'euros pour l'année 2013, soit environ 1,4 milliard d'euros de moins que l'objectif initialement fixé par le gouvernement dans le budget de la Sécurité sociale :

- la progression des dépenses de santé, fixée à 2,7 % en 2013 par rapport à 2012, devrait être finalement limitée à 2,4%

- les dépenses de médicaments ont diminué en 2013, pour la deuxième année consécutive.

Les remboursements des médicaments de ville ont enregistré une baisse de 0,4 % en 2013, soit 22,6 milliards d'euros contre 22,7 milliards en 2012.

### INFO+ ACTUALITE BUDGETAIRE

## Dépense publique

L'INSEE publie les comptes nationaux des administrations publiques

Selon les comptes nationaux des administrations publiques publiés le 31 mars par l'Insee, le déficit public a été ramené à 4,3% du produit intérieur brut l'an passé. Ce chiffre, qui agrège les soldes des comptes de l'Etat, des collectivités locales et des administrations de sécurité sociale, est inférieur de 0,7 point à celui de 2012 mais supérieur de 0,2

point à l'objectif révisé fin 2013.

Dans le détail, la dépense publique a atteint 57,1% de la richesse nationale en 2013, soit un chiffre quasiment en ligne avec les prévisions, mais 0,3 point au-dessus du niveau record de 2009. Le taux de prélèvements obligatoires est, de son côté, à son plus haut, à 45,9% du PIB. Cette aug-

mentation est liée, selon l'Insee, à la hausse de 3,7% des impôts - dont une hausse de 5,4% pour les impôts sur le revenu et le patrimoine, et 3,1% sur les cotisations sociales.

**Par ailleurs, la dette publique a atteint 1.925,3 milliards d'euros fin 2013, à 93,5% du PIB.**

## Couverture Maladie Universelle

Nombre de bénéficiaires en forte augmentation

**Le nombre de bénéficiaires à la complémentaire santé de la couverture maladie universelle a bondi de 7,5 % en 2013, selon le Fonds CMU.**

Toutefois, le budget affecté à la CMU-C a progressé de seulement 3,8% (1,6 milliard). Chaque affilié a en effet dépensé un peu moins en moyenne qu'en 2012, (439 euros).

D'autre part, le nombre d'aides pour l'acquisition

d'une complémentaire santé (ACS), attribuée aux foyers modestes gagnant trop pour toucher la CMU-C, a bondi de 15,1%, (1,1 million de bénéficiaires).

Ces chiffres s'expliquent d'abord par la décision du gouvernement de relever en 2013 le plafond de revenu maximal pour toucher ces aides.

Ainsi, 100 000 personnes de plus ont touché la CMU-C, et 79 000 l'ACS.

**4,3 millions**

C'est le nombre de bénéficiaires de la CMU au 31.12.2013 et dont le revenu est inférieur à 716€/mois pour une personne seule

## Réformer, réduire les déficits, ...

Manuel Valls détaille son plan d'économies, objectif 50 milliards

Ce plan est destiné à « permettre la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité » et à « tenir (les) engagements en matière de réduction de nos déficits publics. »



Manuel Valls, Premier Ministre

### Objectif 50 milliards d'économies

**Voici les principales affectations de ce plan : 18 milliards d'euros d'économies de la part de l'Etat :** les actions porteront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères, le recentrage vers plus d'efficacité des actions de l'Etat, ainsi qu'une réduction des dépenses de fonctionnement des agences de l'Etat. **11 milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales :** à travers la possibilité de mutualisations entre communes et intercommunalités, la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions, la réforme de la Dotation Globale de

Fonctionnement dans le projet de loi de finances (PLF 2015) ; enfin, dans une logique de simplification, le Conseil National d'Evaluation des Normes agira en faveur d'une diminution des normes.

**10 milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie :** les pistes d'actions proposées sont assez classiques : une meilleure organisation des parcours de soins (en renforçant les soins de premier recours, en développant la chirurgie ambulatoire, en facilitant le retour à domicile après une hospitalisation, en améliorant le suivi des personnes âgées en risque de perte d'autonomie), l'amélioration de la dépense en médicaments (recours aux géné-

riques et prix davantage en adéquation avec l'innovation thérapeutique), et la réduction du nombre d'actes et d'interventions inutiles ou évitables.

**11 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de protection sociale :** pour près de 3 milliards d'euros, ces économies résulteront de réformes déjà engagées (modernisation de la politique familiale, loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, accord entre partenaires sociaux sur les régimes complémentaires AGIRC-ARRCO), les caisses de sécurité sociale dégageront 1,2 milliard d'économies (en exploitant notamment les possibilités offertes par la dématérialisation, la simplification et la meilleure articulation entre les différents organismes) ; enfin, les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant un an (cette stabilité concernera les pensions du régime de retraite de base (1,3 milliards d'euros).



### Publication de l'IPS

Communiqué de presse  
du 25 avril 2014

#### GEL DES PENSIONS : Une mesure forte mais insuffisante.

Dans le cadre de son dernier communiqué de presse, l'IPS analyse le véritable impact des mesures annoncées par le Premier Ministre. L'IPS souhaite que les pouvoirs publics engagent une grande concertation collective pour redéfinir les besoins des assurés et repenser le financement de certains risques.

En effet, il va être indispensable de choisir collectivement entre les prestations devant :

- être instaurées ou renforcées (dépendance et handicap),
- être maintenues en l'état,
- ne plus être prises en charge à titre obligatoire.

Lire le communiqué :  
<http://goo.gl/pfDdr8>

## Programme de stabilité

Michel Sapin annonce une progression de l'activité de 2.25% à l'horizon 2016-2017

**D'après une communication du ministre des finances et des comptes publics, Michel Sapin** le Pacte de responsabilité et de solidarité devrait permettre de rehausser l'activité d'au moins 0,6 point à l'horizon 2017 et générer 200 000 emplois supplémentaires. Parallèlement, « la France confirme son engagement de ramener le déficit à 3% du PIB en 2015 et concrétise l'effort d'économies de 50Mds€ auquel elle s'est engagée. »

« Au total, cette stratégie d'ensemble devrait permettre de faire progresser l'activité en France de 1% en 2014, puis de 1,7% en 2015 et 2,25% en 2016-2017. Les déficits poursuivront leur baisse : 3,8% en 2014 ; 3 % en 2015 pour atteindre 1,3% en 2017. Le solde corrigé du cycle, dit structurel, sera proche de l'équilibre à l'horizon 2017. Avec une dépense publique qui progressera désormais comme l'inflation, la part de la dépense publique dans la richesse nationale

diminuera et la dette se stabilisera en 2015 avant de refluer ensuite, pour la première fois depuis 2006. »

**Le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, Arnaud Montebourg, a par ailleurs annoncé plusieurs points de calendrier :**

- à partir du diagnostic sur la modernisation du dialogue social, une négociation interprofessionnelle s'ouvrira dans les prochaines semaines portant sur la simplification et l'améliora-

tion du fonctionnement des instances représentatives du personnel, ainsi que sur la prise en compte de l'exercice des responsabilités syndicales dans le parcours professionnel des salariés

**- les partenaires sociaux ouvriront également, dès le printemps, une négociation sur le développement de la participation, de l'intéressement et la réforme de l'épargne salariale.**

## Chantier de simplification de la vie des entreprises

Manuel Valls a présenté le 9 avril en Conseil des Ministres les 4 leviers qui seront utilisés

**1.** Allègement du coût du travail et de la fiscalité des entreprises pour dégager des marges pour investir et créer des emplois.

**2.** Réduction des prélèvements salariaux pour mieux rémunérer le travail.

**3.** Amplification du choc de simplification sur de nombreux domaines qui affectent la vie des entreprises.

**4.** Ouverture du champ de la négociation sociale pour mettre en œuvre et évaluer les engagements.



En substance, il a répété les engagements pris lors de sa déclaration de politique générale, survenue la veille.

**Toutefois, sur le troisième point, la simplification de la vie des entreprises, il a déclaré : « Dans les trois années qui viennent, le**

**conseil de la simplification pour les entreprises présentera tous les mois dix mesures de simplification concrètes. Il vérifiera, en toute indépendance et par étude d'impact préalable, que les nouveaux textes ne créent pas de charge supplémentaire pour les entreprises. Toute norme nouvelle devra être compensée par la suppression d'une autre. (...)** Toute nouvelle norme fera l'objet d'un « test entreprise » par le conseil de la simplifica-

tion. Dès juin, toutes les mesures de mise en œuvre du compte pénibilité seront soumises au conseil de la simplification. Le Gouvernement présentera avant l'été au Parlement un nouveau projet de loi d'habilitation à simplifier par ordonnance la vie des entreprises, poursuivant l'œuvre engagée avec la loi du 2 janvier 2014 qui a permis l'adoption des premières ordonnances de simplification. »

## Les 50 nouvelles propositions du Conseil de la Simplification

Le 14 avril, le Conseil de la simplification a détaillé 50 mesures supplémentaires, après celles de juillet 2012 et de janvier dernier, susceptibles d'alléger les charges administratives qui pèsent sur les entreprises. Toutes ont été validées par le gouvernement et seront par conséquent mises en

œuvre.

Voici les principales mesures :

- Compenser toute nouvelle charge administrative
- Simplifier le bulletin de paie
- Etendre le chèque emploi-service
- Développer le concept de « réponse garantie » ou rescrit
- Simplifier la création d'en-

treprise

- Appliquer un principe de non-rétroactivité fiscale

Le gouvernement présentera avant l'été au Parlement un nouveau projet de loi d'habilitation à simplifier par ordonnance la vie des entreprises.

### Un Pacte de Solidarité adossé au Pacte de Responsabilité

Le Président de la République a demandé l'adossement au Pacte de responsabilité, d'un « pacte de solidarité ». Le premier pilier de ce pacte sera l'éducation, et la formation de la jeunesse, le second sera consacré la sécurité sociale avec une priorité donnée à la Santé.

Lire le rapport du Conseil de Simplification :

<http://www.slideshare.net/lesechos2/50-mesures-de-simplification-pour-les-entreprises-33497497>

### INFO+ ACTUALITE PARLEMENTAIRE

## Trois scénarios alternatifs au plan d'économies

Des députés socialistes membres de la commission des Finances, sous l'impulsion de **Karine Berger** (SRC, Hautes-Alpes), ont proposé des scénarios alternatifs au plan d'économies du Premier ministre, destinés à rassembler la majorité sur le vote du programme de stabilité, et plus particulièrement :

**Le scénario 1** propose d'appliquer le pacte de responsabilité pour les très petites entreprises, les petites et

moyennes, et celles de taille intermédiaire dès 2015, mais de décaler à 2016 son application dans les grands groupes. Cela dégagerait 3 milliards d'euros en 2015. Dans ce scénario, qui revient à accélérer le calendrier de correction du déficit, deux options sont envisagées : soit améliorer de 1 milliard d'euros le solde public en 2015, soit augmenter de 0,5% le point d'indice de la fonction publique.

**Le scénario 2** consiste, en

priorité, à bloquer l'évolution de certaines dépenses fiscales. Le seul plafonnement du crédit impôt recherche à son niveau de 2014 dégagerait 3 milliards d'euros. Cela permettrait d'abandonner le gel des prestations sociales et d'augmenter de 1% le point d'indice de la fonction publique en 2015.

**Le scénario 3** ramène la réduction de la fiscalité des entreprises de 38 à 33 milliards d'euros en engageant un plan de lutte contre

l'optimisation et la fraude fiscales, avec pour objectif de parvenir à un taux apparent d'impôt sur les sociétés identique en 2017 pour les PME et les grands groupes. Dans ce scénario, l'investissement des collectivités serait protégé pour 2 milliards d'euros, l'impôt sur le revenu réduit de 2 milliards, le gel des prestations serait abandonné, et le point d'indice de la fonction publique revalorisé de 1%.

## Compte pénibilité

Michel de Virville remet aux partenaires sociaux une 1ère ébauche de mise en place du dispositif

Michel de Virville, conseiller maître à la Cour des comptes, qui s'était vu confier par la ministre de la Santé, Marisol Touraine, et par le ministre du Travail, Michel Sapin, une mission de facilitation et de concertation sur la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité en novembre dernier, a remis le 27 mars aux partenaires sociaux une synthèse de la première étape de ses concertations.

Le gouvernement annoncera cet été les modalités pratiques retenues pour la mise en place du compte.

**Rappelons qu'au 1er janvier 2015, tous les salariés exposés à des facteurs de pénibilité (répertoriés par les partenaires sociaux en 2008) bénéficieront d'un compte personnel de prévention de la pénibilité.**

Voici les principales modalités de ce compte :

- Chaque trimestre d'exposition à un facteur de pénibilité ajoute un point au



compte, ou deux points en cas d'exposition à plusieurs facteurs.

- Les points peuvent être convertis en temps de formation pour sortir d'un emploi exposé à la pénibilité ; en passage à temps partiel en fin de carrière avec maintien de rémunération ; en trimestres de retraite.

- Chaque tranche de 10 points rapporte un trimestre.

- Les 20 premiers points sont obligatoirement utilisés pour la formation. Les salariés qui sont aujourd'hui trop proches de la retraite pour avoir le temps d'accumuler suffisamment de points bénéficieront d'un doublement de leurs points, et ils ne seront pas obligés de les utiliser pour des formations.

Le document transmis aux partenaires sociaux constitue une maquette, de ce que

pourrait être le dispositif et propose de fixer des seuils de pénibilité à partir des dix facteurs déjà inscrits dans le code du Travail. Le compte personnel de prévention de la pénibilité se baserait sur un référentiel interprofessionnel national identique pour les entreprises et pour les branches. Michel de Virville a par ailleurs indiqué que, pour chacun des facteurs de pénibilité, « les seuils associeraient systématiquement l'intensité de l'exposition et sa temporalité. » Le dispositif une fois mis au point, il faudra ensuite élaborer « un mode d'emploi à destination des patrons de PME et de TPE pour leur expliquer comment appliquer ce dispositif, avec un accent mis sur la prévention individuelle et collective. »

### Coût du dispositif 500 millions en 2020

**Le dispositif sera financé par une cotisation de tous les employeurs du secteur privé, et par une cotisation**

**supplémentaire due par les employeurs dont au moins un salarié est exposé à la pénibilité.** Le coût du dispositif est estimé à 500 millions d'euros en 2020, à 2,5 milliards d'euros en 2040. Tandis que le **président du Medef, Pierre Gattaz**, opposé au compte personnel de prévention de la pénibilité, a déjà demandé un moratoire, la **vice-présidente de la CGPME, Geneviève Roy**, a dit redouter « l'application pragmatique » de ce dispositif dans les entreprises, que cela vire « au casse-tête administratif et que le dispositif entraîne un surcoût financier et une insécurité juridique. »

La **CGT** a affirmé qu'elle se montrera vigilante sur le volet prévention et l'application du compte aux contrats courts et aux intérimaires. Enfin, la **CFDT**, à travers la voix de son secrétaire général, Laurent Berger, a fermement réfuté l'idée défendue par le MEDEF d'un moratoire.

## INFO+ NOMINATIONS

Parmi les principales nominations **au cabinet du Premier ministre :**

**Gilles Gateau**, jusqu'à présent Directeur de Cabinet du Ministre du Travail, Michel Sapin, est nommé **Conseiller social** du Cabinet de Manuel Valls.

**Conseillère fiscalité et comptes publics : Florence Philbert**, administratrice de la Ville de Paris, ancienne directrice adjointe du cabinet de Bernard Cazeneuve au ministère délégué au Budget  
**Conseillère technique santé et autonomie : Cécile**

**Courrèges**, inspectrice des affaires sociales, jusqu'alors conseillère technique santé autonomie au cabinet de Jean-Marc Ayrault.

**Bruno Maquart**, inspecteur général des affaires sociales, ancien directeur général du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, ancien collaborateur de Martine Aubry, a été reconduit comme **directeur du cabinet de Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales.

**Au cabinet de Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au

Budget auprès du ministre des Finances, Michel Sapin : Guillaume Robert, directeur de cabinet.

**Au cabinet du ministre des Finances et des Comptes publics**, Michel Sapin : Guillaume Chabert, directeur adjoint du cabinet et Pierre Heilbronn, directeur adjoint du cabinet.

**Au cabinet de la secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire**, Valérie Fourneyron : **Isabelle Amaglio-Terisse** est nom-

mée directrice du cabinet de la secrétaire d'Etat.

Par ailleurs, **Valérie Rabault**, (SRC, Tarn-et-Garonne) a été élue **rapporteuse générale du Budget de l'Assemblée nationale**. Elle fut rapporteur pour avis du PLFSS 2014, au nom de la Commission des Finances.

Enfin, **Didier Guillaume** (SOC, Drôme) a été élu **président du groupe socialiste et apparentés au Sénat**. Il succède à François Rebsamen, entré au gouvernement.

## Arrêts de travail et indemnités journalières

L'Assemblée Nationale rejette la proposition de loi lors de la séance publique du 17 avril

Faisant suite aux recommandations formulées dans le rapport de la MECCS rapporté par Bérengère Poletti sur les arrêts de travail et les indemnités journalières (adopté à l'unanimité), cette proposition de loi ciblait son action sur trois points particuliers :

- L'inégalité de la prise en charge des arrêts de travail
- La connaissance partielle du coût total des indemnités journalières
- La nécessité de mettre en place des mesures de contrôle plus efficaces.

Cette proposition de loi prévoyait les dispositions suivantes :

**Article 2** afin de permettre

une évaluation des indemnités journalières versées par les entreprises, il est proposé que les entreprises qui établissent une DSN (déclaration sociale nominative) y distinguent la déclaration du montant des rémunérations versées de celle du montant des indemnités journalières versées.

**Article 3** Concernant les contrôles des indemnités journalières, l'article 3 propose d'exclure les week-ends et les jours fériés du calcul du délai maximal dont dispose le médecin contrôleur mandaté par l'entreprise pour envoyer son rapport au service médical de l'assurance maladie.

**Article 4** propose de cibler

les contrôles médicaux exercés par les médecins conseils de l'assurance maladie dans certaines situations précises : dès lors que la durée prescrite de l'arrêt est supérieure à celle indiquée dans les fiches repères élaborées par l'assurance maladie et validées par la Haute Autorité de santé ; dès lors que l'assuré ne respecte pas les obligations administratives qui lui incombent, comme le respect des prescriptions du praticien, des heures de sortie autorisées, ou de l'absence effective de pratique de certaines activités interdites par le praticien.

**Article 5** rend obligatoire la convocation de l'assuré (ac-

tuellement facultative) par le service médical de l'assurance maladie au vu de la fréquence de ses prescriptions d'arrêt de travail.

**Article 6** abaisse de 3 à 2 mois la durée des arrêts de travail à partir de laquelle le médecin conseil peut solliciter le médecin du travail pour préparer les conditions de reprise du travail de l'assuré et ainsi améliorer sa réinsertion professionnelle.

**Article 8** rétablit la journée de carence pour les fonctionnaires.

**La proposition de loi sera par la suite examinée au Sénat en première lecture, à une date pour le moment non précisée.**

## Réalité de l'impact sur l'emploi des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises

Le ministre du travail, François Rebsamen auditionné par le Sénat



François Rebsamen, Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social

Selon le ministre du Travail les effets sur l'emploi d'une politique de réduction des charges sont « positifs et importants. » **400 000 à 800 000 emplois ont ainsi été créés ou sauvés**, pour un coût brut par emploi de 20 000 à 40 000 euros, et pour un coût net par emploi, le coût véritable pour la collectivité, de 8 000 à 28 000 euros, « car ces salaires ont permis de diminuer les dépenses d'assurance chômage et de verser des im-

pôts et cotisations sociales » Selon les estimations des services du Ministre, le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) qui propose 20 milliards d'euros d'économie en année pleine, devrait permettre la création de 300 000 emplois d'ici à 2017. Tandis que le Pacte de responsabilité, qui propose 10 milliards d'euros d'économie hors CICE, permettrait 190 000 créations d'emploi d'ici à 2017. En outre, François Rebsamen

a déclaré que ces mesures d'allégement ne devraient pas avoir d'effets récessifs sur la croissance.

**La baisse du coût du travail permettra, d'après le ministre, de soutenir l'emploi des moins qualifiés, c'est-à-dire des moins formés.**

Et revenant sur la polémique engagée la semaine dernière par le président du Medef, **Pierre Gattaz**, favorable à l'instauration d'un salaire transitoire en dessous du SMIC, François Rebsamen a déclaré qu'il s'agissait d'une « proposition qui s'apparente à de la provocation. (...) Nous tenons au SMIC qui a permis d'éviter l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres. Le SMIC est le mur porteur de notre modèle social, sa mise en cause est insupportable. »

**La création de l'Observatoire des contreparties, composé de partenaires sociaux, sera à l'ordre du jour de la Conférence sociale de début juillet, a confirmé le ministre.**

L'Observatoire aura pour mission de s'assurer que les objectifs chiffrés d'embauches, d'insertion des jeunes, de travail des seniors, de qualité de l'emploi, de formation, d'ouvertures de négociations sur les rémunérations et la modernisation du dialogue social, seront bien mis en œuvre par les entreprises en contrepartie des allègements de charges qui leur seront accordés.

# Hôpitaux publics : la Cour des Comptes estime le niveau d'endettement critique

Après avoir triplé en 10 ans, la dette atteignait fin 2012 plus de 29 milliards d'euros

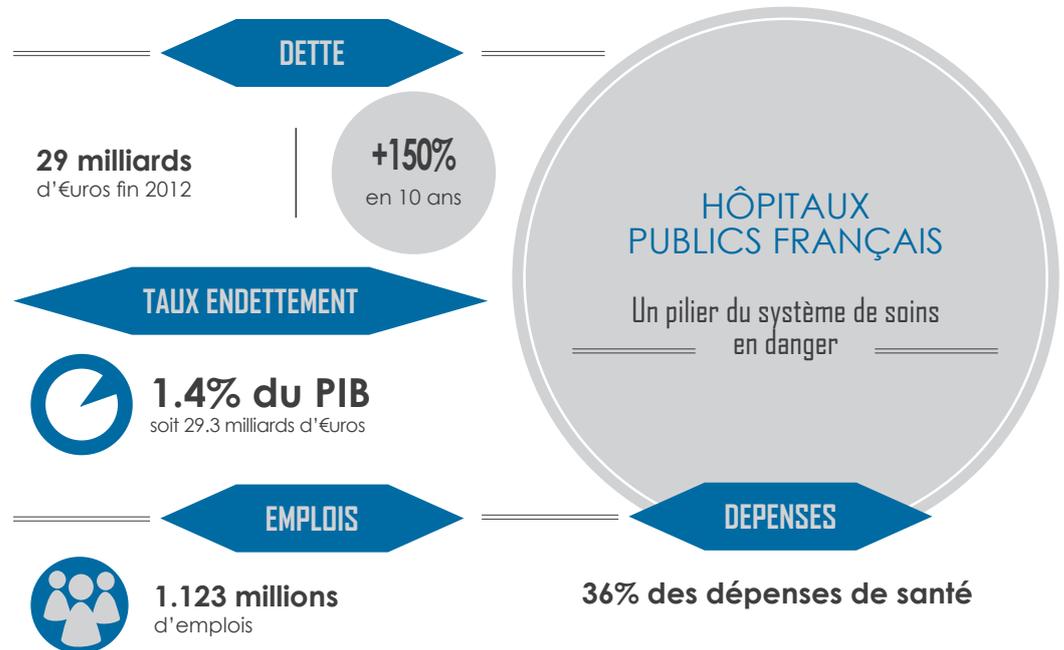
Le rapport indique que l'endettement hospitalier, qui représente désormais 1,4 % du PIB, soit 29,3 milliards d'euros, pourrait mettre les hôpitaux « dans l'incapacité de financer à l'avenir leurs investissements courants. »

Selon la Cour, les hôpitaux ont été nombreux à souscrire des emprunts dits « structurés » (à taux variable), dont certains se sont avérés toxiques et leur exposition à ces emprunts est « aussi dangereuse que celle des collectivités locales. »

Pour la Cour des comptes, la progression « spectaculaire de la dette » trouve son origine dans une politique de soutien à l'investissement qui a privilégié l'endettement. Les gestionnaires hospitaliers ont fait preuve d'une vision « exagérément optimiste de l'accroissement de l'activité. »

La Cour assortit son rapport de six recommandations :

- réserver le financement des investissements par l'emprunt exclusivement aux projets permettant aux



établissements publics de santé d'atteindre un taux de marge d'au moins 8 %

- généraliser à l'ensemble des établissements publics de santé l'obligation de construire un plan prévisionnel de trésorerie sur six mois glissants
- permettre l'expérimentation par les trois plus grands centres hospitaliers régionaux de l'émission de billets de trésorerie

- définir au niveau central une démarche d'ensemble claire et organisée de désensibilisation des emprunts structurés souscrits par les établissements publics de santé, faisant apparaître les priorités et les modalités de la sécurisation des encours des hôpitaux
- envisager pour le secteur hospitalier la création d'un dispositif spécifique de soutien partageant l'allègement du coût de la neutralisation des risques attachés aux

emprunts structurés entre les banques et les emprunteurs

- obliger les directeurs des établissements à présenter annuellement au conseil de surveillance la stratégie de gestion de la dette de l'établissement, précisant, le cas échéant, la démarche de sécurisation des emprunts structurés, avant transmission à l'agence régionale de santé pour approbation.

## La FHF suggère un plan de 5 milliards d'Euros d'économies

La Fédération hospitalière de France (FHF, hôpitaux publics) a dernièrement dévoilé un plan de 5 à 7 milliards en cinq ans, qui évoque des suppressions de postes mais pas de fermeture d'établissements.

Avec 1,123 million d'emplois et 36% des dépenses de santé (59 milliards d'euros), l'hôpital est un des piliers du système de soins, souvent critiqué par le privé pour son

laxisme dans la maîtrise des dépenses. La FHF a anticipé les réformes gouvernementales à venir, en déclarant qu'il « faut s'attaquer à une réforme de structure », et cesser « la politique du rabout qui consiste à répartir aveuglément les coupes budgétaires. »

Voici le plan d'action en sept points développé par la FHF :

- Conduire une politique déterminée de lutte contre

les actes et prescriptions inutiles

- Subordonner les autorisations d'activités et d'équipements aux seuls offreurs de soins engagés dans le service public
- Rendre obligatoires les coopérations entre établissements à l'échelle des territoires et réguler la médecine de premier recours
- Accélérer le développement des pratiques médicales ambulatoires et à domicile

- Moderniser les organisations de travail et soutenir les établissements de santé dans leurs efforts de maîtrise de la masse salariale
- Restaurer les marges de manœuvre des acteurs de santé en supprimant la bureaucratie du système
- Faire du système de santé et hospitalier un moteur de croissance et de développement économique international.

## réforme du système de santé, le MEDEF présente ses propositions

Le système actuel déficitaire « n'est pas soutenable dans la durée »

Le Medef a présenté le 9 avril des propositions pour réformer le système de santé, notamment une refonte de son financement axée sur un transfert de la couverture réalisée par l'Assurance maladie vers les complémentaires et sur-complémentaires.

Le Medef, qui déclare que le système actuel déficitaire « n'est pas soutenable dans la durée », propose d'ouvrir une réflexion d'ensemble sur le partage entre ce qui relève de la solidarité nationale, la mutualisation et la responsabilité individuelle.

**Le Medef développe plusieurs modèles de financement, privilégiant un scénario dit réaliste, basé sur 3 piliers : assurance maladie, complémentaires et assurés.**

Le Medef assure que la mise en œuvre de ce scénario « se traduirait par une diminution des dépenses d'assurance maladie obligatoire de

l'ordre de 25 à 30 milliards d'euros d'ici 2017 sans diminution de la qualité, de la sécurité et de l'accès aux soins. » Ce schéma conduirait à une baisse des cotisations maladies (acquittées jusqu'à présent à hauteur de 12,80% par les entreprises, 0,75% par les salariés).

Le premier pilier tourne autour du « panier de soins », c'est-à-dire l'ensemble des produits de santé et des actes curatifs ou préventifs remboursés par la Sécu. Le Medef propose de le recentrer sur les soins et services essentiels, ce qui représen-

terait 10 milliards d'économie.

Le deuxième pilier serait un socle obligatoire pour les seuls salariés du privé au niveau du panier de soins défini par l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi. Le reste de la couverture santé serait à la charge des assurés qui pourraient se tourner vers des « sur-complémentaires. »

## Une étude de l'OCDE fait état d'un recul des prélèvements sur le travail en France

« Pour la première fois, le pourcentage de prélèvements sur les revenus du travail a reculé, en 2013, en France, grâce à la mise en place du CICE »

Dans une étude, publiée le 11 avril, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a calculé que, **pour un salarié moyen, vivant seul, les cotisations sociales (salariales et patronales) et l'impôt sur le revenu représentaient 48,9 % du salaire total (avec les charges), en France en 2013, contre une moyenne de 35,9 % pour ses Etats membres.** Mais

si les prélèvements dans l'Hexagone sont plus élevés qu'en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne et même en Suède, ils sont, désormais, moindres qu'en Allemagne. En effet, outre-Rhin, la fiscalité sur le travail représente 49,3 % du salaire moyen.

Selon l'étude, « pour la première fois, le pourcentage de prélèvements sur les revenus du travail a reculé,

en 2013, en France, grâce à la mise en place du Crédit d'impôt emploi compétitivité (Cice). » La fiscalité sur le travail a ainsi baissé de 1,9 point, l'an passé en France. Un mouvement qui est appelé à durer avec le pacte de responsabilité, qui prévoit des allègements de charges, tant au niveau des salariés que des entreprises.

**Pour un salarié moyen, vivant seul, les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu représentaient l'an passé 48,9% du salaire total**

### INFO+ ACTUALITE DES ENTREPRISES

## Santé des TPE, Fiducial publie son 53ème baromètre

2013, une année noire pour les TPE sur fond de récession et sans réelle reprise en vue

La 53ème édition du Baromètre des TPE, l'enquête de conjoncture trimestrielle réalisée par l'IFOP

pour Fiducial auprès des Très Petites Entreprises fait état d'une année 2013 noire marquée par une baisse de

leur activité et une destruction d'emplois. Les mesures de François Hollande annoncées dans son pacte de res-

ponsabilité pour redresser la barre ne parviennent pas à convaincre des chefs d'entreprises très dubitatifs.

Consulter le Baromètre 2013 des TPE :

<http://www.fiducial.fr/Barometre-des-TPE>

## Allègement du coût du travail et création d'emplois

L'Institut Montaigne publie une étude qui tend à prouver que les réductions de charges doivent être ciblées massivement sur les bas salaires

*L'Institut Montaigne, s'appuyant sur l'observation des effets du dispositif « zéro charge » lancé en 2008, vient de publier une étude estimant qu'il était possible de créer jusqu'à 800 000 emplois si l'on parvenait à une réduction supplémentaire des charges de dix milliards d'euros.*

Cette étude, réalisée par **Pierre Cahuc** (professeur d'économie à l'École polytechnique, et directeur du laboratoire de macroéconomie du Centre de recherche en économie et statistiques (CREST), et par **Stéphane Carcillo** (maître de conférences en sciences économiques à l'Université Paris 1, et consultant à la direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE), montre que **l'emploi au niveau des bas salaires est très sensible au coût du travail.**

Selon l'étude, « Le dispositif « zéro charge » qui exonérait de cotisations patronales les embauches au niveau du SMIC entre décembre 2008 et décembre 2009 dans les entreprises de moins de 10 salariés a eu un impact fort et rapide sur l'emploi. Ainsi, une diminution de 1 % du coût du travail a entraîné un accroissement de 2 % de

l'emploi au bout d'un an et l'impact sur l'emploi apparaît dès 3 mois. Cette évaluation montre également que le coût net d'un emploi créé grâce à « zéro charge » avoisine zéro pour les finances publiques. »

Après avoir dressé l'état de l'art de plusieurs études passées, sur le sujet, l'étude de l'Institut Montaigne explique qu'« en fin de compte, il apparaît que l'emploi est très sensible à son coût en France, dès lors que l'on considère les faibles niveaux de qualifications, particulièrement dans le contexte d'un salaire minimum élevé. Une élasticité de l'emploi se situant autour de -2 telle qu'estimée avec « zéro charge » n'est pas surprenante si l'on considère les ordres de grandeurs obtenus par d'autres études aussi convaincantes dans leur stratégie d'identification. Par ailleurs une élasticité beaucoup plus faible, aux alentours de -0,3 n'est pas non plus impossible pour des niveaux de rémunérations moyens. »

En conclusion, l'Institut Montaigne déclare qu'« **en France, actuellement, l'emploi au niveau des bas**

**salaires est en effet sensible au coût du travail** — plus sensible qu'on ne pensait jusque-là —, et une réduction de ce dernier peut entraîner des créations massives d'emploi à l'horizon de quelques mois seulement. (...) **Ces résultats indiquent sans ambiguïté que les réductions de charges sur le coût du travail doivent être ciblées massivement sur les bas salaires, à proximité du SMIC, pour créer des emplois et réduire significativement le chômage.** C'est à ces niveaux de salaires que les entreprises sont les plus sensibles, et c'est pour ce type d'emploi qu'il y a le plus de candidats

actuellement au chômage. Aujourd'hui, 80 % des chômeurs n'ont pas dépassé le bac, et près de 40 % n'ont aucun diplôme (soit un million de personnes). De nombreux emplois seront créés à la faveur d'une baisse du coût du travail, non seulement dans les services mais également dans le secteur manufacturier, car l'emploi faiblement rémunéré est partout sensible à son coût compte tenu du niveau particulièrement élevé qu'il a atteint en France. »

Par ailleurs, les auteurs de

l'étude affirment que « **si la baisse du coût du travail s'applique à tous les salaires de manière indifférenciée, elle se traduira essentiellement par des hausses de salaire et peu de créations d'emploi.** En fin de compte, le coût du travail baissera très peu, l'impact sur le chômage sera négligeable et la compétitivité des entreprises ne s'améliorera pas. Il est en effet illusoire de penser qu'il est possible d'améliorer la compétitivité avec des allègements de cotisation sur tous les salaires au-delà du SMIC. Tous les travaux montrent que ces allègements entraînent rapidement un accroissement des salaires des entreprises exportatrices, qui rémunèrent dans leur écrasante majorité bien au-delà du SMIC. En France, mis à part le coût du travail élevé au niveau du salaire minimum, le problème de la compétitivité est essentiellement d'une autre nature, et ce sont principalement des réformes structurelles, portant notamment sur l'enseignement et la recherche, la formation professionnelle, le processus de formation des salaires, le droit du travail, le financement de l'économie et l'efficacité des dépenses publiques qui permettront de l'améliorer. »

## L'UDI présente un « contre-pacte » de responsabilité

**Les anciens ministres Chantal Jouanno et Hervé Morin ont présenté le 22 avril un « contre-pacte » de responsabilité.**

Parmi les pistes avancées par le document présenté hier figurent des propositions déjà défendues par l'UDI il y a plusieurs mois, comme le rétablissement

des 39 heures ou la retraite par points. Est aussi proposée une allocation sociale unique qui fera prochainement l'objet d'une proposition de loi du nouveau président des députés UDI, Philippe Vigier.

Sur le volet dépenses publiques, l'UDI propose un plan de réduction de 80 mil-

liards d'euros (suppression du prêt à taux zéro, suppression du Conseil économique, social et environnemental réforme de l'assurance chômage...). Ils proposent également d'installer un taux plancher de l'impôt sur les sociétés à 15 %, une suppression de la cotisation famille employeur, une hausse

de trois points du taux normal de TVA et une réduction des taux réduits (de 10 à 7 et de 5,5 à 5 %), un contrat de travail unique. Ils suggèrent également d'inscrire dans la Constitution un taux plafond de prélèvements obligatoires fixé à 60 % des revenus d'une personne.

## Janvier

**16/01**

Conseil Constitutionnel  
Promulgation de  
la LOI n° 2014-40  
du 20 janvier 2014  
garantissant l'avenir et  
la justice du système de  
retraites

**23/01**

Création du Conseil  
stratégique de la  
dépense publique

## Février

**05/02**

Assemblée nationale  
Discussion du projet de  
loi sur la formation  
professionnelle, l'emploi  
et la démocratie sociale

**11/02**

Dépôt du rapport  
annuel de la Cour des  
comptes

**12/02 au 14/02**

Assemblée Nationale  
Discussion du projet de  
loi relatif à l'artisanat,  
au commerce et aux  
très petites entreprises  
(engagement de la  
procédure accélérée)

**13/02**

Sénat  
Examen du projet  
de loi portant  
diverses dispositions  
d'adaptation au droit  
de l'Union européenne  
dans le domaine de  
la santé (procédure  
accélérée)

**18/02 au 20/02**

Sénat  
Examen du projet de  
loi relatif à la formation  
professionnelle et au  
dialogue social

**Fin février**

Rapport d'étape  
du Haut conseil du  
financement de la  
protection sociale sur la  
réforme de la protection  
sociale

**28/02**

Suspension des travaux  
parlementaires

## Avril

**07/04**

Reprise des travaux  
parlementaires

**08/04**

Assemblée Nationale  
Discours de politique  
générale de M. Valls

**09/04**

Conseil des Ministres  
Présentation de la loi  
d'orientation et de  
programmation pour  
l'adaptation de la  
société au vieillissement

**15/04**

Sénat  
Examen du projet de loi  
relatif à l'artisanat, au  
commerce et aux très  
petites entreprises

**17/04**

Assemblée Nationale  
Examen de la  
proposition de loi  
relative aux arrêts  
de travail et aux  
indemnités journalières

**28/04**

Sénat  
Examen du projet de loi  
portant habilitation en  
matière d'accessibilité

**29/04**

Sénat  
Examen de la  
proposition de loi visant  
à encadrer les stages

Assemblée Nationale  
Vote consultatif sur le  
programme de stabilité

## Mai

**14/05**

Sénat  
Examen du projet de loi  
relatif à la désignation  
des conseillers  
prud'hommes

## Juin

Parlement  
Examen des PLF et  
PLFSS rectificatifs

## Juillet

**Début Juillet**

Conférence sociale

**16/07**

Conseil des ministres  
Projet de loi santé  
publique

**18/07**

Clôture de la session  
parlementaire

## Décembre

**02/12**

3èmes Rencontres  
de l'IPS, Paris

Institut de la  
Protection  
Sociale

Institut  
de la Protection Sociale  
Association Loi 1901 déclarée à  
la Préfecture du Rhône sous le  
numéro n° W691079041

40-42 avenue G. Pompidou  
69003 Lyon

Tél. 04 72 91 55 26

www.institut-de-la-protection-sociale.fr